



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16/10/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4445, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie mécanique, de la composante IUT Béthune est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DEFER	DIDIER	PR	60
Mme	LECOCQ	LAURANCE	AGREGE	H1300
Mme	MACHUT	CECILE	MCF	32
M.	MORIVAL	MICHAEL	AGREGE	H1414
M.	VANDEWYNCKEL	SEBASTIEN	AGREGE	H1414
Mme	WATEL	BARBARA	MCF	60

Article 3 : Madame Cécile Machut est nommée présidente de la commission d'affectation et Monsieur Didier Defer est nommé vice-président de la commission d'affectation.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de l'université d'Artois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 14/03/2024

Président

Pasquale Mammone